

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune : COMMUNE (M57) (1)
AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21070072000019

POSTE COMPTABLE : CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES ASAP

M. 57

Budget primitif
Voté par nature

BUDGET : MAIRIE DE COUX (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées (collectivités de plus de 3500 habitants) (1)	Sans Objet
B2 - Présentation des AE votées (collectivités de plus de 3500 habitants) (1)	Sans Objet
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	10
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	13
D1 - Balance générale - Dépenses	15
D2 - Balance générale - Recettes	17

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	19
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	23
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	25
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	26
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	27
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	28
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	30
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	33
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	37

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	39
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	44
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	45
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	46
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	47
B3.1 - Etat des provisions constituées	48
B3.2 - Etalement des provisions	50
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	51
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	53
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	54
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	57
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	58
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	59
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	60
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	61
C2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents (collectivités de moins de 3 500 habitants)	Sans Objet
C2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents (collectivités de moins de 3 500 habitants)	Sans Objet
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	62
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	63

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ; les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES		I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES		A

Informations statistiques	
Population totale	1701

Informations fiscales (N-2)	
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	867188

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	715.9
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	721.01
3	Dépenses d'équipement brut / population	761.17
4	Encours de dette / population (2) (3)	868.38
5	DGF / population	90.53
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	0.39
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	1.05
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

	I
I – INFORMATIONS GENERALES	
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.5 %
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N° ... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 867 532,65
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	20 580,31
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	2 453,34
21	Immobilisations corporelles (3)	15 748,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	828 751,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 502 149,25
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	502 149,25
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	118 299,34	20 580,31	100 420,00	100 420,00	121 000,31
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	42 086,52	2 453,34	1 509,40	1 509,40	3 962,74
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	207 936,77	15 748,00	293 577,03	293 577,03	309 325,03
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	832 621,00	828 751,00	31 718,64	31 718,64	860 469,64
Total des dépenses d'équipement		1 200 943,63	867 532,65	427 225,07	427 225,07	1 294 757,72
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	206 030,71	0,00	189 710,14	189 710,14	189 710,14
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		206 030,71	0,00	189 710,14	189 710,14	189 710,14
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		1 406 974,34	867 532,65	616 935,21	616 935,21	1 484 467,86

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		32 663,60	32 663,60	32 663,60
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		32 663,60	32 663,60	32 663,60

TOTAL	1 406 974,34	867 532,65	649 598,81	649 598,81	1 517 131,46
--------------	---------------------	-------------------	-------------------	-------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	96 780,71
--	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 613 912,17
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	587 413,74	502 149,25	30 000,00	30 000,00	532 149,25
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	410 000,00	0,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		997 413,74	502 149,25	180 000,00	180 000,00	682 149,25
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	38 000,00	0,00	38 000,00	38 000,00	38 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	462 164,11	462 164,11	462 164,11
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	1,00	1,00	1,00
Total des recettes financières		39 000,00	0,00	501 165,11	501 165,11	501 165,11
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 036 413,74	502 149,25	681 165,11	681 165,11	1 183 314,36

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	583 278,89		384 399,43	384 399,43	384 399,43
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	33 381,82		13 534,78	13 534,78	13 534,78
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		32 663,60	32 663,60	32 663,60
Total des recettes d'ordre d'investissement		616 660,71		430 597,81	430 597,81	430 597,81

TOTAL	1 653 074,45	502 149,25	1 111 762,92	1 111 762,92	1 613 912,17
--------------	---------------------	-------------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 613 912,17
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)**

397 934,21

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et

réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	302 711,60	0,00	333 595,25	333 595,25	333 595,25
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	430 446,29	0,00	477 200,00	477 200,00	477 200,00
014	Atténuations de produits	181 367,00	0,00	181 367,00	181 367,00	181 367,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	165 514,00	0,00	180 729,34	180 729,34	180 729,34
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 080 038,89	0,00	1 172 891,59	1 172 891,59	1 172 891,59
66	Charges financières	37 802,76	0,00	43 888,65	43 888,65	43 888,65
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	803,00	803,00	803,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	2 500,00		300,00	300,00	300,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 120 341,65	0,00	1 217 883,24	1 217 883,24	1 217 883,24

023	Virement à la section d'investissement (4)	583 278,89		384 399,43	384 399,43	384 399,43
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	33 381,82		13 534,78	13 534,78	13 534,78
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		616 660,71		397 934,21	397 934,21	397 934,21

TOTAL	1 737 002,36	0,00	1 615 817,45	1 615 817,45	1 615 817,45
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 615 817,45
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	976,62	0,00	6 200,00	6 200,00	6 200,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	64 770,00	0,00	68 410,00	68 410,00	68 410,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	339 321,10	0,00	278 702,72	278 702,72	278 702,72
731	Fiscalité locale	611 691,00	0,00	638 340,00	638 340,00	638 340,00
74	Dotations et participations (3)	185 348,00	0,00	184 000,00	184 000,00	184 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	55 550,96	0,00	50 794,88	50 794,88	50 794,88
Total des recettes de gestion courante		1 257 657,68	0,00	1 226 447,60	1 226 447,60	1 226 447,60
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 257 657,68	0,00	1 226 447,60	1 226 447,60	1 226 447,60

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

TOTAL	1 257 657,68	0,00	1 226 447,60	1 226 447,60	1 226 447,60
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	389 369,85
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 615 817,45
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	397 934,21	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	-------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	189 710,14	0,00	189 710,14
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	121 000,31	0,00	121 000,31
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	3 962,74	0,00	3 962,74
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	309 325,03	32 663,60	341 988,63
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	860 469,64	0,00	860 469,64
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		1 484 467,86	32 663,60	1 517 131,46

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	96 780,71
--	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 613 912,17
---	---------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	333 595,25		333 595,25
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	477 200,00		477 200,00
014	Atténuations de produits	181 367,00		181 367,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	180 729,34	0,00	180 729,34
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	43 888,65	0,00	43 888,65
67	Charges spécifiques (9)	803,00	0,00	803,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	300,00	13 534,78	13 834,78
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		384 399,43	384 399,43
Dépenses de fonctionnement – Total		1 217 883,24	397 934,21	1 615 817,45

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 615 817,45
--	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	38 000,00	0,00	38 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	532 149,25	0,00	532 149,25
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	151 000,00	0,00	151 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	944,96	944,96
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (7)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	31 718,64	31 718,64
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		13 534,78	13 534,78
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		384 399,43	384 399,43
024	Produits des cessions d'immobilisations	1,00		1,00
Recettes d'investissement – Total		721 150,25	430 597,81	1 151 748,06

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	462 164,11
---------------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 613 912,17
---	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	6 200,00		6 200,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	68 410,00		68 410,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	278 702,72		278 702,72
731	Fiscalité locale	638 340,00		638 340,00
74	Dotations et participations (8)	184 000,00		184 000,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	50 794,88	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		1 226 447,60	0,00	1 226 447,60

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	389 369,85
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 615 817,45
--	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

III
A

DEPENSES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
TOTAL	1 406 974,34	867 532,65	0,00	649 598,81	649 598,81	0,00	649 598,81	1 517 131,46
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	118 299,34	20 580,31	0,00	100 420,00	100 420,00	0,00	100 420,00	121 000,31
204 Subventions d'équipement versées (9)	42 086,52	2 453,34	0,00	1 509,40	1 509,40	0,00	1 509,40	3 962,74
21 Immobilisations corporelles	207 936,77	15 748,00	0,00	293 577,03	293 577,03	0,00	293 577,03	309 325,03
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	832 621,00	828 751,00	0,00	31 718,64	31 718,64	0,00	31 718,64	860 469,64
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	1 200 943,63	867 532,65	0,00	427 225,07	427 225,07	0,00	427 225,07	1 294 757,72
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	206 030,71	0,00	0,00	189 710,14	189 710,14	0,00	189 710,14	189 710,14
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières	206 030,71	0,00	0,00	189 710,14	189 710,14	0,00	189 710,14	189 710,14
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	1 406 974,34	867 532,65	0,00	616 935,21	616 935,21	0,00	616 935,21	1 484 467,86
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00	32 663,60	32 663,60	0,00	32 663,60	32 663,60
Total des dépenses d'ordre	0,00	0,00	0,00	32 663,60	32 663,60	0,00	32 663,60	32 663,60
D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)								96 780,71
Total des dépenses d'investissement cumulées								1 613 912,17

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

	III
	A

RECETTES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	1 653 074,45	502 149,25	649 598,81	649 598,81	1 151 748,06
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	587 413,74	502 149,25	30 000,00	30 000,00	532 149,25
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	410 000,00	0,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	997 413,74	502 149,25	180 000,00	180 000,00	682 149,25
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	38 000,00	0,00	38 000,00	38 000,00	38 000,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	1,00	1,00	1,00
Total des recettes financières	39 000,00	0,00	39 001,00	39 001,00	39 001,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	1 036 413,74	502 149,25	219 001,00	219 001,00	721 150,25
021 <i>Virement de la section de fonctionnement</i>	583 278,89		384 399,43	384 399,43	384 399,43
040 <i>Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)</i>	33 381,82		13 534,78	13 534,78	13 534,78
041 <i>Opérations patrimoniales (6)</i>	0,00		32 663,60	32 663,60	32 663,60
Total des recettes d'ordre	616 660,71		430 597,81	430 597,81	430 597,81
R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)					0,00
Affectation au compte 1068 (8)					462 164,11
Total des recettes d'investissement cumulées					1 613 912,17

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

- (2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).
- (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

	III	
		A1

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
TOTAL	1 406 974,34	867 532,65	0,00	649 598,81	II	0,00	649 598,81	III = I + II 1 517 131,46
018	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
20	118 299,34	20 580,31	0,00	100 420,00		0,00	100 420,00	121 000,31
203	118 299,34	20 580,31		100 420,00		0,00	100 420,00	121 000,31
204	42 086,52	2 453,34	0,00	1 509,40		0,00	1 509,40	3 962,74
2041512	32 086,52	0,00		0,00		0,00	0,00	0,00
204182	10 000,00	2 453,34		1 509,40		0,00	1 509,40	3 962,74
21	207 936,77	15 748,00	0,00	293 577,03		0,00	293 577,03	309 325,03
2111	0,00	0,00		14 976,00		0,00	14 976,00	14 976,00
2131	29 500,00	0,00		62 364,65		0,00	62 364,65	62 364,65
2151	90 659,85	0,00		175 098,64		0,00	175 098,64	175 098,64
2152	3 800,00	0,00		3 800,00		0,00	3 800,00	3 800,00
21538	12 999,59	0,00		8 524,29		0,00	8 524,29	8 524,29
2157	2 000,00	0,00		5 760,00		0,00	5 760,00	5 760,00
2181	62 559,00	15 748,00		10 000,00		0,00	10 000,00	25 748,00
2184	0,00	0,00		2 000,00		0,00	2 000,00	2 000,00
2188	6 418,33	0,00		11 053,45		0,00	11 053,45	11 053,45
22	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
23	832 621,00	828 751,00	0,00	31 718,64		0,00	31 718,64	860 469,64
231	832 621,00	828 751,00		0,00		0,00	0,00	828 751,00
238	0,00	0,00		31 718,64		0,00	31 718,64	31 718,64
Total des opérations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	1 200 943,63	867 532,65	0,00	427 225,07		0,00	427 225,07	1 294 757,72
10	0,00	0,00		0,00			0,00	0,00
13	0,00	0,00		0,00			0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I	II					III = I + II
16	206 030,71	0,00	189 710,14	189 710,14	189 710,14		189 710,14	189 710,14
1641	202 743,29	0,00	186 422,72	186 422,72	186 422,72		186 422,72	186 422,72
165	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
168758	2 287,42	0,00	2 287,42	2 287,42	2 287,42		2 287,42	2 287,42
18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
020								
Total des dépenses financières	206 030,71	0,00	189 710,14	189 710,14	189 710,14	0,00	189 710,14	189 710,14
45...	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles	1 406 974,34	867 532,65	616 935,21	616 935,21	616 935,21	0,00	616 935,21	1 484 467,86
040	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Reprise sur autofinancement antérieur	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Charges transférées (7)	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
041	0,00		32 663,60	32 663,60	32 663,60		32 663,60	32 663,60
21538	0,00		31 718,64	31 718,64	31 718,64		31 718,64	31 718,64
2157	0,00		944,96	944,96	944,96		944,96	944,96
Total des dépenses d'ordre	0,00		32 663,60	32 663,60	32 663,60		32 663,60	32 663,60

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

III
A3

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	1 653 074,45	502 149,25	649 598,81	649 598,81	1 151 748,06
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	587 413,74	502 149,25	30 000,00	30 000,00	532 149,25
1323 Subv. non transf. Départements	7 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1328 Autres subventions d'équip. non transf.	580 163,74	502 149,25	30 000,00	30 000,00	532 149,25
1345 Amendes radars automatiques et de police	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	410 000,00	0,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00
1641 Emprunts en euros	410 000,00	0,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	997 413,74	502 149,25	180 000,00	180 000,00	682 149,25
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	38 000,00	0,00	38 000,00	38 000,00	38 000,00
10222 FCTVA	28 000,00	0,00	28 000,00	28 000,00	28 000,00
10226 Taxe d'aménagement	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
165 Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,récite)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	1,00	1,00	1,00
Total des recettes financières	39 000,00	0,00	39 001,00	39 001,00	39 001,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	1 036 413,74	502 149,25	219 001,00	219 001,00	721 150,25
021 <i>Virement de la section de fonctionnement</i>	583 278,89		384 399,43	384 399,43	384 399,43
040 <i>Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)</i>	33 381,82		13 534,78	13 534,78	13 534,78
2802 <i>Frais liés à la réalisation de document</i>	2 412,09		0,00	0,00	0,00
28041481 <i>Subv. Autres cnes: Bien mobilier, matériel</i>	6 266,20		6 266,20	6 266,20	6 266,20
28041512 <i>Subv. Grpt : Bâtiments, installations</i>	1 187,01		5 958,08	5 958,08	5 958,08
2804182 <i>Autres org pub - Bât. et installations</i>	1 310,50		1 310,50	1 310,50	1 310,50
2804183 <i>Autres org pub-Proj infrastruct int nat.</i>	18 127,22		0,00	0,00	0,00
2805 <i>Licences, logiciels, droits similaires</i>	4 078,80		0,00	0,00	0,00
041 <i>Opérations patrimoniales (9)</i>	0,00		32 663,60	32 663,60	32 663,60

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	I	944,96	II	944,96
238	Avances commandes immo corporelles	0,00		31 718,64	31 718,64	31 718,64
Total des recettes d'ordre		616 660,71		430 597,81	430 597,81	430 597,81

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état HB pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

III
B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	1 737 002,36	0,00	0,00	1 615 817,45	1 615 817,45	0,00	1 615 817,45	1 615 817,45
011	Charges à caractère général (3)	302 711,60	0,00	0,00	333 595,25	333 595,25	0,00	333 595,25	333 595,25
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	430 446,29	0,00		477 200,00	477 200,00		477 200,00	477 200,00
014	Atténuations de produits	181 367,00	0,00		181 367,00	181 367,00		181 367,00	181 367,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	165 514,00	0,00	0,00	180 729,34	180 729,34	0,00	180 729,34	180 729,34
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	1 080 038,89	0,00	0,00	1 172 891,59	1 172 891,59	0,00	1 172 891,59	1 172 891,59
66	Charges financières	37 802,76	0,00		43 888,65	43 888,65		43 888,65	43 888,65
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00		803,00	803,00		803,00	803,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	2 500,00			300,00	300,00		300,00	300,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
	Total des dépenses financières	40 302,76	0,00	0,00	44 991,65	44 991,65		44 991,65	44 991,65
	Total des dépenses réelles	1 120 341,65	0,00	0,00	1 217 883,24	1 217 883,24	0,00	1 217 883,24	1 217 883,24
023	Virement à la section d'investissement	583 278,89			384 399,43	384 399,43		384 399,43	384 399,43
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	33 381,82			13 534,78	13 534,78		13 534,78	13 534,78
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	616 660,71			397 934,21	397 934,21		397 934,21	397 934,21
								D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	0,00
								Total des dépenses de fonctionnement cumulées	1 615 817,45

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE		B

RECETTES						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	1 257 657,68	0,00	1 226 447,60	1 226 447,60	1 226 447,60
013	Atténuations de charges (2)	976,62	0,00	6 200,00	6 200,00	6 200,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	64 770,00	0,00	68 410,00	68 410,00	68 410,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	339 321,10	0,00	278 702,72	278 702,72	278 702,72
731	Fiscalité locale	611 691,00	0,00	638 340,00	638 340,00	638 340,00
74	Dotations et participations (2)	185 348,00	0,00	184 000,00	184 000,00	184 000,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	55 550,96	0,00	50 794,88	50 794,88	50 794,88
	Total des recettes de gestion des services	1 257 657,68	0,00	1 226 447,60	1 226 447,60	1 226 447,60
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles	1 257 657,68	0,00	1 226 447,60	1 226 447,60	1 226 447,60
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00		0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	389 369,85
--	-------------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	1 615 817,45
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III - VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE

III

B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	1 737 002,36	0,00	0,00	1 615 817,45	1 615 817,45	0,00	1 615 817,45	1 615 817,45
011	Charges à caractère général (4)	302 711,60	0,00	0,00	333 595,25	333 595,25	0,00	333 595,25	333 595,25
6042	Achats de prestations de services	44 111,00	0,00		41 840,00	41 840,00	0,00	41 840,00	41 840,00
605	Achats de matériel, équip. et travaux	660,00	0,00		690,00	690,00	0,00	690,00	690,00
60611	Eau et assainissement	7 000,00	0,00		6 600,00	6 600,00	0,00	6 600,00	6 600,00
60612	Énergie - Électricité	76 500,00	0,00		76 000,00	76 000,00	0,00	76 000,00	76 000,00
60621	Combustibles	8 500,00	0,00		8 500,00	8 500,00	0,00	8 500,00	8 500,00
60622	Carburants	2 700,00	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
60623	Alimentation	100,00	0,00		100,00	100,00	0,00	100,00	100,00
60624	Produits de traitement	150,00	0,00		200,00	200,00	0,00	200,00	200,00
60628	Autres fournitures non stockées	8 000,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
60631	Fournitures d'entretien	4 100,00	0,00		4 500,00	4 500,00	0,00	4 500,00	4 500,00
60632	Fournitures de petit équipement	2 450,00	0,00		2 450,00	2 450,00	0,00	2 450,00	2 450,00
60633	Fournitures de voirie	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
60636	Vêtements de travail	1 300,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6064	Fournitures administratives	900,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	300,00	0,00		300,00	300,00	0,00	300,00	300,00
6067	Fournitures scolaires	240,00	0,00		240,00	240,00	0,00	240,00	240,00
6068	Autres matières et fournitures	1 300,00	0,00		1 300,00	1 300,00	0,00	1 300,00	1 300,00
611	Contrats de prestations de services	24 888,40	0,00		38 057,42	38 057,42	0,00	38 057,42	38 057,42
613	Locations	3 185,00	0,00		21 185,00	21 185,00	0,00	21 185,00	21 185,00
614	Charges locatives et de copropriété	10 600,24	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	5 500,00	0,00		5 500,00	5 500,00	0,00	5 500,00	5 500,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	1 500,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	4 500,00	0,00		4 500,00	4 500,00	0,00	4 500,00	4 500,00
615232	Entretien, réparations réseaux	11 950,00	0,00		11 050,00	11 050,00	0,00	11 050,00	11 050,00
61551	Entretien matériel roulant	3 000,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6156	Maintenance	11 911,84	0,00		12 829,86	12 829,86	0,00	12 829,86	12 829,86
6161	Multirisques	8 984,49	0,00		9 567,07	9 567,07	0,00	9 567,07	9 567,07
6168	Autres primes d'assurance	1 855,63	0,00		2 021,90	2 021,90	0,00	2 021,90	2 021,90
618	Divers	2 320,00	0,00		3 030,00	3 030,00	0,00	3 030,00	3 030,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	2 040,00	0,00		2 040,00	2 040,00	0,00	2 040,00	2 040,00
623	Pub., publications, relations publiques	13 800,00	0,00		18 025,00	18 025,00	0,00	18 025,00	18 025,00
624	Transports biens, transports collectifs	630,00	0,00		660,00	660,00	0,00	660,00	660,00
625	Déplacements et missions	100,00	0,00		300,00	300,00	0,00	300,00	300,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	10 865,00	0,00		10 919,00	10 919,00	0,00	10 919,00	10 919,00
627	Services bancaires et assimilés	250,00	0,00		250,00	250,00	0,00	250,00	250,00
6281	Concours divers (cotisations)	2 820,00	0,00		2 820,00	2 820,00	0,00	2 820,00	2 820,00
6284	Redevances pour services rendus	3 000,00	0,00		4 700,00	4 700,00	0,00	4 700,00	4 700,00
62878	Remb. frais à des tiers	600,00	0,00		300,00	300,00	0,00	300,00	300,00
6288	Autres services extérieurs	5 100,00	0,00		5 620,00	5 620,00	0,00	5 620,00	5 620,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	10 000,00	0,00		11 000,00	11 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	430 446,29	0,00		477 200,00	477 200,00		477 200,00	477 200,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	4 800,00	0,00		4 900,00	4 900,00		4 900,00	4 900,00
6411	Personnel titulaire	240 000,00	0,00		260 000,00	260 000,00		260 000,00	260 000,00
6413	Personnel non titulaire	40 000,00	0,00		40 000,00	40 000,00		40 000,00	40 000,00
6415	Congés payés	0,00	0,00		8 300,00	8 300,00		8 300,00	8 300,00
6450	Charges sécurité sociale et prévoyance	130 046,29	0,00		138 900,00	138 900,00		138 900,00	138 900,00
6470	Autres charges sociales	600,00	0,00		9 100,00	9 100,00		9 100,00	9 100,00
648	Autres charges de personnel	15 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00
014	Atténuations de produits	181 367,00	0,00		181 367,00	181 367,00		181 367,00	181 367,00
739221	FNGIR	181 367,00	0,00		181 367,00	181 367,00		181 367,00	181 367,00
016	APA	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	165 514,00	0,00	0,00	180 729,34	180 729,34	0,00	180 729,34	180 729,34
65311	Indemnités de fonction	73 000,00	0,00		74 000,00	74 000,00	0,00	74 000,00	74 000,00
65313	Cotisations de retraite	3 100,00	0,00		3 120,00	3 120,00	0,00	3 120,00	3 120,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	8 000,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
65315	Formation	1 460,00	0,00		1 480,00	1 480,00	0,00	1 480,00	1 480,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	100,00	0,00		102,00	102,00	0,00	102,00	102,00
6541	Créances admises en non-valeur	5 400,00	0,00		425,00	425,00	0,00	425,00	425,00
6542	Créances éteintes	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6553	Service d'incendie	26 553,00	0,00		27 841,00	27 841,00	0,00	27 841,00	27 841,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
65568	Autres contributions	4 794,30	0,00		4 796,68	4 796,68	0,00	4 796,68	4 796,68
6558	Autres contributions obligatoires	1 563,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
657351	Subv. fonct. GFP de rattachement	7 809,70	0,00		7 577,03	7 577,03	0,00	7 577,03	7 577,03
657362	Subv.Fonct. BA/régies	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657363	Subv.Fonct. CCAS/CIAS	0,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
65738	Subv.fonct.autres établissements publics	5 785,00	0,00		6 300,00	6 300,00	0,00	6 300,00	6 300,00
65741	Subv. de fonctionnement aux ménages	4 500,00	0,00		9 710,00	9 710,00	0,00	9 710,00	9 710,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	4 000,00	0,00		4 450,00	4 450,00	0,00	4 450,00	4 450,00
65811	Droits d'utilisat* - informatique nuage	9 444,00	0,00		21 422,63	21 422,63	0,00	21 422,63	21 422,63
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	5,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	0,00	0,00		5,00	5,00	0,00	5,00	5,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	1 080 038,89	0,00	0,00	1 172 891,59	1 172 891,59	0,00	1 172 891,59	1 172 891,59
66	Charges financières	37 802,76	0,00		43 888,65	43 888,65		43 888,65	43 888,65
66111	Intérêts réglés à l'échéance	37 102,76	0,00		43 188,65	43 188,65		43 188,65	43 188,65
6688	Autres	700,00	0,00		700,00	700,00		700,00	700,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		803,00	803,00		803,00	803,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00		803,00	803,00		803,00	803,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	2 500,00			300,00	300,00		300,00	300,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	2 500,00			300,00	300,00		300,00	300,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
	Total des charges financières et spécifiques	40 302,76	0,00	0,00	44 991,65	44 991,65		44 991,65	44 991,65
	Total des dépenses réelles	1 120 341,65	0,00	0,00	1 217 883,24	1 217 883,24	0,00	1 217 883,24	1 217 883,24
023	Virement à la section d'investissement	583 278,89			384 399,43	384 399,43		384 399,43	384 399,43
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	33 381,82			13 534,78	13 534,78		13 534,78	13 534,78
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	33 381,82			13 534,78	13 534,78		13 534,78	13 534,78
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	Total des dépenses d'ordre	616 660,71	I		397 934,21	II		397 934,21	397 934,21

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

	III	
	B2	

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	1 257 657,68	0,00	1 226 447,60	1 226 447,60	1 226 447,60
013	Atténuations de charges (3)	976,62	0,00	6 200,00	6 200,00	6 200,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6459	Remb. charges sécu. sociale et prévoyance	976,62	0,00	0,00	0,00	0,00
6479	Remboursur sur autres charges sociales	0,00	0,00	6 200,00	6 200,00	6 200,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	64 770,00	0,00	68 410,00	68 410,00	68 410,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
7032	Stationnement et location voie publique	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	40 000,00	0,00	37 500,00	37 500,00	37 500,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	10 540,00	0,00	21 080,00	21 080,00	21 080,00
70878	Remb. frais par des tiers	7 000,00	0,00	3 100,00	3 100,00	3 100,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	4 230,00	0,00	3 730,00	3 730,00	3 730,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	339 321,10	0,00	278 702,72	278 702,72	278 702,72
73211	Attribution de compensation	278 702,72	0,00	278 702,72	278 702,72	278 702,72
732221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73223	Fonds départ. DMTO pour com - 5000 hab.	60 618,38	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	611 691,00	0,00	638 340,00	638 340,00	638 340,00
73111	Impôts directs locaux	611 691,00	0,00	638 340,00	638 340,00	638 340,00
74	Dotations et participations (3)	185 348,00	0,00	184 000,00	184 000,00	184 000,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	154 000,00	0,00	154 000,00	154 000,00	154 000,00
741121	DSR des communes	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
741127	DNP des communes	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7478	Participation Autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74833	Etat-Compens. exonération taxes foncières	1 348,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	55 550,96	0,00	50 794,88	50 794,88	50 794,88
752	Revenus des immeubles	48 333,96	0,00	49 090,24	49 090,24	49 090,24
7588	Autres produits divers gestion courante	7 217,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	1 704,64	1 704,64	1 704,64
	Total des recettes de gestion des services	1 257 657,68	0,00	1 226 447,60	1 226 447,60	1 226 447,60
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7688	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		1 257 657,68	0,00	1 226 447,60	1 226 447,60	1 226 447,60
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DJ 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destinée à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux Initial		Devise	Péri- odicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)	
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel						
								Emprunts et dettes à l'origine du contrat							
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00										
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					3 013 000,00										
1641 Emprunts en euros (total)					3 013 000,00										
00000041551	CREDIT AGRICOLE SUD	22/05/2007	2007-06-30	05/07/2008	160 000,00	F			4,560	4,560	EURO	A	C	N	A-1
00002849745	RHONE ALPES CREDIT	25/10/2021	2021-12-30	28/05/2022	80 000,00	F			0,480	0,480	EURO	A	C	N	A-1
06057255	AGRICOLE SUD RHONE ALPES BANQUE POPULAIRE DU SUD	03/10/2011	2011-12-23	23/01/2012	80 000,00	F			4,420	4,420	EURO	M	X Autres	N	A-1
102780891300020796501	CAISSE CREDIT MUTUEL PRIVAS	24/07/2023	2023-07-24	31/10/2023	400 000,00	F			4,400	4,400	EURO	T	X Autres	N	A-1
3615343	CAISSE EPARGNE LOIRE DROME ARD	25/06/2006	2005-06-25	25/06/2006	173 000,00	F			3,860	3,860	EURO	A	C	N	A-1
5590640	CAISSE EPARGNE LOIRE DROME ARD	18/06/2018	2018-10-02	10/11/2018	200 000,00	F			1,490	1,490	EURO	M	X Autres	N	A-1
5738779	CAISSE EPARGNE LOIRE DROME ARD	29/04/2019	2019-04-29	10/11/2019	150 000,00	F			1,440	1,440	EURO	M	X Autres	N	A-1
5739000	CAISSE EPARGNE LOIRE DROME ARD	29/04/2019	2019-07-10	10/08/2019	50 000,00	F			1,490	1,490	EURO	M	X Autres	N	A-1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											Caté- gorie d'em- prunt (8)		
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri- odicité des rembour- sements (6)		Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N
								Niveau de taux (5)	Taux actuel					
9067726	CAISSE EPARGNE LOIRE DROME ARD	09/07/2012	2012-07-09	25/09/2012	135 000,00	F		4,840	4,840	EURO	M	X Autres	N	A-1
9216418	CAISSE EPARGNE LOIRE DROME ARD	17/06/2013	2013-09-11	25/09/2013	150 000,00	F		3,520	3,520	EURO	M	X Autres	N	A-1
9410680	CAISSE EPARGNE LOIRE DROME ARD	20/06/2014	2014-10-17	25/11/2014	150 000,00	F		3,080	3,080	EURO	M	X Autres	N	A-1
9554825	CAISSE EPARGNE LOIRE DROME ARD	11/05/2015	2015-06-25	25/07/2015	200 000,00	F		1,750	1,750	EURO	M	X Autres	N	A-1
9737828	CAISSE EPARGNE LOIRE DROME ARD	10/05/2016	2016-07-18	25/08/2016	200 000,00	F		1,850	1,850	EURO	M	X Autres	N	A-1
9956805	CAISSE EPARGNE LOIRE DROME ARD	29/05/2017	2017-06-25	25/09/2017	170 000,00	F		1,500	1,500	EURO	M	X Autres	N	A-1
A190923500/8916076	CAISSE EPARGNE LOIRE DROME ARD	11/05/2009	2009-05-28	25/09/2009	275 000,00	V		4,090	4,090	EURO	A	C	N	A-1
A101016D	CAISSE EPARGNE LOIRE DROME ARD	28/06/2010	2010-07-02	02/10/2010	80 000,00	F		3,320	3,320	EURO	A	C	N	A-1
CC5100053268	CAISSE EPARGNE LOIRE DROME ARD	04/04/2006	2006-06-12	25/01/2007	210 000,00	F		4,140	4,140	EURO	A	C	N	A-1
N° 365 14 31	CAISSE EPARGNE LOIRE DROME ARD	05/05/2008	2008-06-06	25/11/2008	150 000,00	F		4,750	4,750	EURO	M	X Autres	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										Caté- gorie d'em- prunt (8)			
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise		Pério- dité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					3 013 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Types de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		1 477 115,96					186 422,72	43 188,65	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		1 477 115,96					186 422,72	43 188,65	0,00	0,00
00000041551	N	0,00	A-1	44 294,64	4,00	F		4,560	10 344,38	2 019,84	0,00	0,00
00002849745	N	0,00	A-1	64 123,60	8,00	F		0,480	7 882,04	307,79	0,00	0,00
06057255	N	0,00	A-1	20 488,00	3,00	F		4,420	6 530,44	774,32	0,00	0,00
102780891300020796501	N	0,00	A-1	396 855,67	19,75	F		4,400	12 927,03	17 250,29	0,00	0,00
3615343	N	0,00	A-1	23 760,18	2,00	F		3,860	11 655,20	917,14	0,00	0,00
5590640	N	0,00	A-1	136 091,39	9,83	F		1,490	12 947,50	1 939,58	0,00	0,00
5738779	N	0,00	A-1	111 526,91	10,83	F		1,440	9 581,93	1 542,91	0,00	0,00
5739000	N	0,00	A-1	36 418,91	10,58	F		1,490	3 200,97	520,83	0,00	0,00
9067726	N	0,00	A-1	42 511,15	3,67	F		4,840	10 857,42	1 818,78	0,00	0,00
9216418	N	0,00	A-1	56 287,10	4,67	F		3,520	11 081,95	1 803,65	0,00	0,00
9410880	N	0,00	A-1	66 472,62	5,83	F		3,080	10 583,46	1 855,62	0,00	0,00
9554825	N	0,00	A-1	74 430,94	4,50	F		1,750	16 037,77	1 174,31	0,00	0,00
9737828	N	0,00	A-1	134 299,73	12,58	F		1,850	9 567,76	2 403,68	0,00	0,00
9956805	N	0,00	A-1	102 853,16	8,67	F		1,500	11 197,09	1 466,03	0,00	0,00
A1909235000/8916076	N	0,00	A-1	68 750,00	5,00	V		4,090	13 750,00	3 231,25	0,00	0,00
A191016D	N	0,00	A-1	5 103,88	1,00	F		3,320	5 103,88	169,45	0,00	0,00
CC5100053268	N	0,00	A-1	42 703,00	3,00	F		4,140	13 719,64	1 815,36	0,00	0,00
N° 365 14 31	N	0,00	A-1	50 145,08	4,83	F		4,750	9 454,26	2 177,82	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N										ICNE de l'exercice	
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)		Intérêts perçus (le cas échéant) (17)
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		1 477 115,96					186 422,72	43 188,65	0,00	0,00

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 6611 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 Juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices Inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

IV – ANNEXES

IV
B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
		Indices zone euro	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecart d'indices hors zone euro	Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (turne)	Nombre de produits	18	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	1 477 115,96	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur Jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME		B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Au près des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Au près des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS		B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)		CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 0 €		Durée (en années)		
Catégories de biens amortis				
L	RD2 Trottoirs	10		26/02/2018
L	Eclairage Public	15		16/12/2019
L	Centre de secours SDIS PRIVAS	20		15/03/2021
L	Bien immobilier, matériel, études	5		24/04/2023
L	Biens immobiliers, installations	30		24/04/2023
L	Projets d'infrastructure d'intérêt national	40		24/04/2023

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N		B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		300,00	300,00	0,00	300,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		300,00	300,00	0,00	300,00
Dettes à recouvrer	0,00		300,00	300,00	0,00	300,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		300,00	300,00	0,00	300,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
TOTAL PROVISIONS	0,00		300,00	300,00	0,00	300,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS		B3.2

B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actu-riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					2 779 343,00	558 082,25										16 978,04	10 192,62	
ADIS SA HLM	2008	C	CONSTRUCTION 12 LOGEMENTS TAULEAC	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	32 415,00	2 415,09	36,00	A	F	3,300	F	3,300	A-1	EURO	46,20	36,87		
ADIS SA HLM	2008	C	Construction de 12 logements	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	762 492,00	55 384,16	26,00	A	F	4,600	F	4,600	A-1	EURO	1 656,61	1 183,10		
ADIS SA HLM	2008	C	Construction de 12 logements Tauléac	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	151 089,00	10 170,04	26,00	A	F	3,300	F	3,300	A-1	EURO	194,56	262,45		
ADIS SA HLM	2008	C	Construction 12 logements Tauléac	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	163 587,00	13 109,07	36,00	A	F	4,600	F	4,600	A-1	EURO	392,11	152,00		
ADIS SA HLM	2021	C	Construction 10 logements ADIS GARANTIE EMPRUNT 105524	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 110 574,00	314 350,83	37,00	A	F	1,350	F	1,350	A-1	EURO	10 358,22	6 726,45		

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
ADIS SA HLM	2020	C	Construction 10 logements ADIS GARANTIE EMPRUNT 105524 2	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	409 186,00	117 653,06	47,00	A	F		1,350			1,350	EURO	3 876,80	1 831,75	
ADIS SA HLM	2020	C	Construction 10 logements ADIS GARANTIE EMPRUNT	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	150 000,00	45 000,00	37,00	A	F		1,100			1,100	EURO	453,54	0,00	
TOTAL GENERAL					2 779 343,00	558 082,25										16 978,04	10 192,62	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV

B7.4

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A 27 170,66
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B 0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C 229 611,37
Provisions pour garanties d'emprunts	D 0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D 256 782,03
Recettes réelles de fonctionnement	II 1 226 447,60

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II 20,94
---	-------------------------------

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)				EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN EPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL	
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00	
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00	
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	
FILIERE TECHNIQUE (c)		5,00	4,00	9,00	7,01	0,76	7,77	
Adjoint technique territorial	C	1,00	4,00	5,00	3,01	0,76	3,77	
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	
Agent de Maîtrise	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00	
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		8,00	4,00	12,00	10,01	0,76	10,77	

- (1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.
- (2) Catégories : A, B ou C.
- (3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.
- (4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :
- ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année
- Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).
- (5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Index (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel.

ANIM : Animation.

POL : Police.

POMP : Sapeurs-pompiers.

X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1* : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.

332-23-2* : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.

332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans

332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.

332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.

332-8-1* : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

332-8-2* : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.

332-8-3* : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.

332-8-4* : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.

332-8-5* : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

332-8-6* : Emplois des communes (< 2 000 hab.) et des groupements de communes (<10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.

327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.

332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.

332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.

326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours à l'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L.326 et L.352).

343-1_343-3 : Emplois supérieurs de cabinet.

333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.

333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.

A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale. Les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale. Les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
29/09/2008 - Construction de 12 logements	ADIS SA HLM	SA	ADIS SA HLM	91 424,35
29/09/2008 - Construction de 12 logements Tauléac	ADIS SA HLM	ADIS SA HLM	SA	14 693,21
29/09/2008 - Construction 12 logements Tauléac	ADIS SA HLM	ADIS SA HLM	SA	26 464,80
29/11/2008 - CONSTRUCTION 12 LOGEMENTS TAULEAC	ADIS SA HLM	ADIS SA HLM	SA	4 084,88
29/06/2020 - Construction 10 logements ADIS GARANTIE EMPRUNT	ADIS SA HLM	ADIS SA HLM	SA	58 117,50
16/11/2020 - Construction 10 logements ADIS GARANTIE EMPRUNT	ADIS SA HLM	ADIS SA HLM	SA	156 715,30
105524 2				
01/01/2021 - Construction 10 logements ADIS GARANTIE EMPRUNT	ADIS SA HLM	ADIS SA HLM	SA	393 558,32
105524 1				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT		B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
PNR			3 046,26
SDE 07			0,00
SIE	08/03/1978		0,00
NUMERIAN	03/02/1998		0,00
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	-96 780,71
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-365 383,40	-365 383,40
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	462 164,11	462 164,11
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	462 164,11	462 164,11

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	188 710,14	188 710,14
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	435 935,21	435 935,21
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	709 389,18	709 389,18

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		188 710,14	188 710,14
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		188 710,14	188 710,14
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	186 422,72	186 422,72
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671		0,00	0,00
1672		0,00	0,00
1678		0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682		0,00	0,00
1687	Autres dettes	2 287,42	2 287,42
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		435 935,21	III 435 935,21
Ressources propres externes de l'année (a)		38 000,00	38 000,00
10222	FCTVA	28 000,00	28 000,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	10 000,00	10 000,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		397 935,21	397 935,21
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2802	Frais liés à la réalisation de document	0,00	0,00
28041481	Subv. Autres cnes: Bien mobilier, matériel	6 266,20	6 266,20
28041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	5 958,08	5 958,08
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	1 310,50	1 310,50
2804183	Autres org pub-Proj infrastruct int nat.	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	0,00
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	1,00	1,00
021	Virement de la section de fonctionnement	384 399,43	384 399,43

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ANNEXES
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS

IV
D3

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources						
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources						
TFPB	1 778 000,00	0,00	36,88	0,00	655 726,00	0,00
TFPNB	9 400,00	0,00	97,82	0,00	9 195,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	231 100,00	0,00	10,04	0,00	23 202,00	0,00
TOTAL	2 018 500,00	0,00			688 123,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A








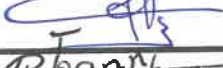




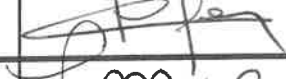
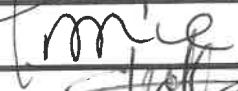

Nombre de membres en exercice : 19
 Nombre de membres présents : 15
 Nombre de suffrages exprimés : 19
 VOTES :

Pour : 16
 Contre : 3
 Abstentions : 0

Date de convocation : 22/03/2024

Présenté par CROS Christelle, Adjointe au Maire (1),
 A coux, le 28/03/2024

Délibéré par l'assemblée Le Conseil Municipa(2), réunie en session Ordinaire
 A coux, le 28/03/2024
 Les membres de l'assemblée délibérante Le Conseil Municipa(2),(3).

ALLIER Jérôme , Conseiller Municipal	
AUBERT Michel , Conseiller Municipal	
CHIVELAS Brigitte , Conseillère Municipale	Procuration
CORBILLON Céline , Conseillère Municipale déléguée	
CROS Christelle , Adjointe au Maire	
CROS Samuel , Maire Adjoint	
DEDIDIER Sylvain , Conseiller Municipal	
FLECHON Vincent , Conseiller Municipal	Procuration
GIGON Christine , Adjointe au Maire	
HERNANDEZ Guy , Conseiller Municipal	
JEANNE Jean-Pierre , Maire	
LEFEBVRE Jacques , Conseiller Municipal	Procuration
LEVEQUE Marie-José , Conseillère Municipale	
MATHIAN Christian , Conseiller Municipal	
NURY Cassandra , Conseillère Municipale	Procuration
SAUVEBELLE Sarah , Conseillère Municipale	
THERY Jacques , 5ème Adjoint au Maire	
VALLIER France , Conseillère Municipale	
VOLLE Stéphane , Conseiller Municipal	

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Certifié exécutoire par CROS Christelle, Adjointe au Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.